

n° 91

Monsieur le Président de la République, ne reniez pas votre promesse d'intégrer le sport à la sphère éducative !

Le sport possède cette caractéristique d'être dorénavant respecté, voire choyé lors des campagnes électorales pour être ensuite au mieux ignoré, au pire piétiné, par l'appareil politico-administrativo-technocratique qui dirige la haute administration française.

Votre promesse d'intégrer le ministère en charge des sports à un pôle interministériel éducatif porte en soi la fin de cette dichotomie pour au moins trois raisons.

Tout d'abord au sein d'un pôle identifié par sa mission, l'action et les personnels du ministère des sports rejoindront " la mission éducatrice de l'État " et quitteront la tutelle des préfets et le carcan rigide d'une administration " administratisante " que la RGPP⁽¹⁾ a transformée en armée mexicaine.

Ensuite, le rapprochement avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche repositionnera aussi bien le ministère chargé des sports et ses personnels⁽²⁾ que le mouvement associatif sportif sur leurs racines et fondamentaux extrascolaires ou parascolaires. Cette spécificité a permis le développement démocratique des APS lorsqu'elles ont migré de la sphère militaire vers la sphère éducative.

Enfin, l'organisation spécifique du sport français, qualifiée de « 3^{ème} voie » évoluera d'une conception politique⁽³⁾ vers un nouveau paradigme économique et social éducatif. En effet, face à la crise économique et sociétale que nous traversons, le partenariat institutionnel entre l'État, le mouvement sportif associatif et les collectivités territoriales est l'unique moyen de poursuivre le développement des APS. Aucune de ces entités n'aura avant longtemps les moyens de le faire seule.

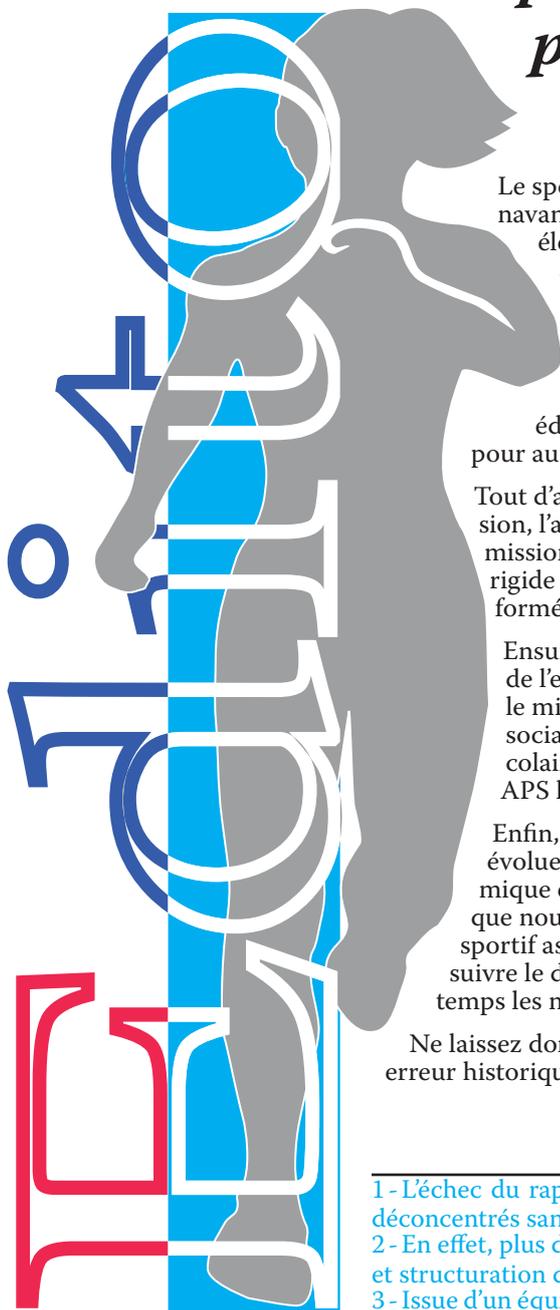
Ne laissez donc personne vous détourner de votre engagement, cela serait une erreur historique et un reniement réactionnaire.

Jean-Paul Krumbholz.

1 - L'échec du rapprochement contre nature avec la santé et de la création de services déconcentrés sans âme (DRJSCS et DDI) en est la démonstration la plus éclatante.

2 - En effet, plus de 60 % de ses personnels relèvent de corps jumeaux (origine, missions et structuration de corps) avec ceux du MEN et du MESR.

3 - Issue d'un équilibre entre l'étatisation du sport au sein du bloc de l'Est et le libéralisme anglo-saxon.





SOUSMORSAINE

n° 91

Actualité.....	03 - 08
<i>La ministre rate son entrée en s'inscrivant dans le cadre de la RGPP.....</i>	<i>03</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>04 - 08</i>
Spécial Conseil National	09 - 18
<i>Un vent nouveau souffle sur le SNAPS!.....</i>	<i>09 - 10</i>
<i>Présentation de la section régionale AQUITAINE</i>	<i>11</i>
<i>Complément du rapport d'activité 2010-2012</i>	
<i>L'attente du changement !.....</i>	<i>12 - 13</i>
<i>Complément du rapport financier.....</i>	<i>14</i>
<i>Bilan des votes</i>	<i>15</i>
<i>Nouvelle organisation du bureau national</i>	<i>16 - 17</i>
<i>Libertés pédagogiques et autonomie d'organisation des PTP : Au-delà de l'analyse réglementaire, c'est le management qui reste problématique !</i>	<i>19 - 20</i>
<i>Actualisation de notre mandat concernant : L'habilitation éducative.....</i>	<i>21</i>
<i>Ils y étaient : nos collègues témoignent.....</i>	<i>22 - 24</i>
Corpo.....	23
<i>Sur le front des CAP.....</i>	<i>26 - 28</i>
<i>Vos représentants élus.....</i>	<i>29</i>
<i>Michel Bressant n'est plus.....</i>	<i>29</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 91



Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, Caroline Jean, Antoine Le Bellec, Raphael Millon, Daniel Gaime, Jean-Michel Gehin, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime, Carolle Andraca

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n° : 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros

Dépôt légal juillet 2012 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



La ministre manque son entrée en s'inscrivant dans le cadre de la RGPP

Après une entrée politique sur le thème du changement concrétisée par le blocage de la mise en place du service à compétence nationale (SCN) chargé de la gestion des CTS, Valérie FOURNEYRON (VF) a fait marche arrière en annonçant à l'UNSA/Éducation que les deux engagements suivants du Président de la République à savoir : l'intégration du MSJEPVA au sein d'un pôle éducatif et le coup d'arrêt à la RGPP n'étaient plus d'actualité.

Une invitation politique avant les législatives...

Le 25 mai dernier, quelques jours après sa nomination, VF, nouvelle ministre du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a reçu à sa demande l'ensemble des organisations syndicales de son champ ministériel.

Une entrée très politique sur le thème du changement et du respect des engagements de campagne.

Joignant les actes à la parole, la ministre a bloqué la réorganisation de la direction des sports (DS) comportant la mise en place du SCN devant gérer les CTS et dénoncer, de manière très virulente, la dérive des missions PTP au sein des DDI... présentant celles-ci comme l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Le SNAPS, à cette occasion, a remis à la ministre sa motion générale adoptée la veille à Arcachon lors de la clôture de son congrès 2012 (annexe 3).

L'UNSA/Éducation a tenu à communiquer positivement suite à cette invitation en faisant paraître un communiqué fédéral optimiste (annexe 2).

Optimisme, mais pas totalement béat puisque :

- ☞ l'UNSA/Éducation, la FSU et la CGT présentes ce jour-là, face à l'absence de référence au pôle interministériel éducatif promis par le Président de la République (PR), ont immédiatement adressé un courrier commun à la ministre (annexe 1) ;
- ☞ l'UNSA/Éducation a également adressé un courrier clair et direct demandant à VF l'arrêt des convocations du CTM commun aux ministères dits sociaux (annexe 4). Ce courrier dénonce la parodie de dialogue social et le double langage que représente le maintien de ce CTM.

Revirement total lors de l'audience catastrophique du 26/06/12

Cette fois-ci à sa demande, l'UNSA/Éducation a été reçue par VF le 26/06/12.

A notre grande surprise, non seulement la ministre n'a rien n'annoncé, mais à la stupéfaction générale a répondu à nos questions (déjà transmises par écrit) que :

- ☞ la constitution d'un pôle interministériel éducatif;
 - ☞ le transfert de la gestion des personnels au sein du SG et de la DRH éducative qui existe déjà pour le MEN et le MESR ;
 - ☞ la réorganisation des services déconcentrés dont la sortie des DDI ;
- n'étaient pas d'actualité.

Le SNAPS a qualifié ce revirement de trahison démocratique, en rappelant à VF que le tout nouveau PR s'était engagé fermement en faveur :

- ☞ de l'intégration du ministère chargé des sports au sein d'un pôle interministériel éducatif (discours de Créteil du 11/02/12) ;
- ☞ « d'un coup d'arrêt de la procédure de la RGPP... » 10^{ème} engagement du programme de François HOLLANDE.

VF n'a pas souhaité se prononcer sur ces revirements se contentant d'arguer très timidement :

- ☞ qu'elle refusait d'annuler ou reporter les CTM tout en promettant de les suivre un peu mieux (c'est la 6^{ème} ministre d'affilée qui nous promet la même chose) ;
- ☞ que du fait que les personnels avaient été bousculés par la RGPP, il ne fallait plus rien modifier (même les DDI avaient retrouvé grâce à ses yeux) ;
- ☞ qu'envisager un CTM pour son ministère, ce qui est la logique du dialogue social, n'était pas envisageable

parce qu'il faudrait refaire des élections (c'est le principe même d'un CT d'être constitué par des élections).

Dialogue social avec un encéphalogramme plat

Le SNAPS a fait part de son très vif mécontentement au travers de son Flash-Infos n° 12 – 09 (annexe 5).

L'UNSA/Éducation a décidé d'interpeller le PR et le 1er Ministre pour leur rappeler leurs engagements et promesses de campagne (courriers adressés le 2/07/12).

Le SNAPS a en outre proposé à l'ensemble des syndicats du MSJEPVA de ne plus siéger au CTM tant que VF n'aura pas annoncé soit :

- ☞ l'intégration prochaine du MSJEPVA au sein du pôle éducatif promis par le PR ;
- ☞ la mise en place d'un groupe de travail paritaire sur l'avenir du MSJEPVA ;
- ☞ l'échéance de la sortie du MJSEPVA du SG et de la DRH des ministères dits sociaux.

Jean-Paul Krumbholz.

Au moment où nous écrivons ces lignes aucune modification à la mise en place de la RGPP par le gouvernement précédent n'a été annoncée par la ministre.

Le SNAPS lui rappelle que cette mise en place aboutira inéluctablement à la disparition de son ministère et de ses personnels... peut-être est-ce le but ?



Flash Infos n°12-08 25 mai 2012

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives
<http://snaps.unsa-education.org>



Annexe 1

La ministre invite les syndicats... bon début !



Lors de la rencontre de ce jour, la ministre a annoncé le gel de la création du service à compétence nationale dénommé « centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs ». La quasi-totalité¹ des syndicats présents ont rappelé à la ministre que sans une sortie de la DRH des ministères dits « sociaux » aucun changement n'est possible.

Communiqué de presse de l'UNSA/Education : L'UNSA Éducation rappelle son exigence de cohérence éducative

L'UNSA Éducation a participé ce 25 mai 2012 à une rencontre organisée par Mme Valérie Fourneyron, nouvelle ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, avec les organisations syndicales représentatives du ministère.

La délégation² de l'UNSA Éducation s'est félicitée d'une volonté affirmée de retour au dialogue social, mais aussi du retour, dans la nouvelle architecture gouvernementale, à un ministère de plein exercice. Celui-ci doit être doté au plus vite d'un Comité technique ministériel spécifique, organe de concertation essentiel entre le ministère et les représentants des personnels. L'UNSA Éducation s'est d'autre part félicitée de la référence explicite à l'éducation populaire dans l'intitulé du ministère.

L'UNSA Éducation a rappelé son attachement à la cohérence éducative, ce qui implique, conformément aux engagements pris par monsieur le président de la République, que le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative prenne toute sa place dans un pôle éducatif interministériel. Nombre de sujets, y compris dans ceux que pilote le ministère, ont en effet une dimension transversale comme, entre autres exemples, la vie étudiante, les rythmes de vie des enfants et des jeunes, le rôle de l'éducation populaire, de l'éducation non formelle et celui du mouvement sportif. L'UNSA Éducation souhaite donc que le ministère soit associé à l'élaboration de la future loi d'orientation sur l'éducation.

Enfin, l'UNSA Éducation a rappelé que la reconstitution d'un ministère de plein exercice et la constitution d'un pôle interministériel éducatif (au sens large du terme) impliquent qu'il soit mis fin au rattachement artificiel des personnels au secrétariat général des ministères sociaux. L'UNSA Éducation a demandé fermement qu'ils soient rattachés à une direction générale des ressources humaines commune aux ministères éducatifs au sein de laquelle ils doivent pouvoir trouver des interlocuteurs responsables et identifiés.

¹ UNSA/Education, FSU et CGT.

² JP Krumbholz, L Bentz, S Driss, JY Rocca, M Chauveau, P Weisheimer.



Motion du Congrès réuni à Arcachon du 22 au 24 mai 2012

Le SNAPS attend la constitution du pôle interministériel éducatif

Le SNAPS, réuni en congrès du 22 au 24 mai 2012 à Arcachon, prend acte du nouveau périmètre ministériel en charge du sport. Toutefois, face à la situation catastrophique des services et établissements et la désespérance des personnels, l'annonce de la reconstitution de l'entité historique « sport et jeunesse » ne saurait suffire à sortir de la spirale de l'échec dans laquelle se noient ces départements ministériels.

Le SNAPS attend donc, que la promesse de campagne du Président de la République d'intégrer ce nouveau ministère au sein d'un pôle éducatif devienne sans attendre une réalité. Pour être d'une part efficace et lisible et d'autre part rendre espoir et motivation aux personnels, il est indispensable que :

- le réseau des établissements et des services centraux et déconcentrés du nouveau MSJEPVA³ quitte le mortifère ensemble nommé tantôt « cohésion sociale », tantôt « ministères sociaux » au profit d'une architecture interministérielle « éducatrice » ;
- les personnels techniques et pédagogiques (PTP) qui forment le gros des troupes du nouveau ministère et fondent sa spécificité et son action, retrouvent un environnement et des conditions de travail leur permettant d'exercer réellement leurs missions au plus près des pratiques.

Une architecture performante des établissements et des services

Constatant l'impossibilité du maintien de la situation actuelle, comme du retour à l'ancienne organisation ministérielle « jeunesse et sport » et tenant compte du contexte économique très délicat, le SNAPS revendique :

- l'intégration de la gestion des personnels SJEPVA au sein d'une direction spécialisée dans la gestion des ressources humaines des personnels « éducatifs » au sens large. Cette DRH pourrait être commune aux ministères du pôle éducatif⁴ promis ;
- le retour à un CREPS par région, notamment grâce à de nouvelles synergies avec les régions, et le maintien des écoles nationales « sport » ;
- le regroupement des personnels du MSJEPVA actuellement affectés dans les DDCS, DDCSPP et DRJSCS au sein d'une entité unique régionale. Celle-ci pourrait être soit intégrée aux rectorats⁵, soit hébergée⁶ dans les CREPS. Dans tous les cas ces nouveaux services déconcentrés SJEPVA devront relever de la politique éducatrice de l'Etat.

L'efficacité des PTP garantie par le respect de leur autonomie

En enfermant les PTP sports, notamment dans des services déconcentrés incompétents dans le domaine éducatif et peu soucieux du développement du sport, la RGPP a dévoyé leur vocation statutaire. Ceux-ci sont dorénavant dans l'impossibilité d'exercer leurs missions techniques et pédagogiques.

En effet, pour réaliser celles-ci auprès des opérateurs du champ sportif, les PTP doivent être positionnés à l'interface de toutes les parties du dispositif partenarial institutionnel du sport⁷.

Il est donc indispensable, que les PTP du MSJEPVA, afin d'œuvrer au plus près des pratiques, bénéficient d'une double autonomie :

- pédagogique dans l'encadrement des pratiquants et la formation des cadres ;
- d'organisation et de mouvement pour se rendre sur les lieux de pratiques et de formation, qui sont par principe disséminés sur le territoire, pour des activités qui se déroulent à des horaires atypiques.

Cette double autonomie devra être officialisée par l'écriture au sein du code du sport du principe de « liberté pédagogique » pour les PTP du ministère chargé des sports, à l'instar des enseignants, et d'une définition précise des missions techniques et pédagogiques des professeurs de sport.

Afin que cette spécificité puisse être respectée quelle que soit l'affectation du PTP, il est indispensable de :

- conserver une gestion déconcentrée⁸ des PTP exerçant des missions de conseiller technique sportif ;
- de recentrer les PTP en établissement sur le face à face pédagogique qui doit rester leur cœur de métier ;
- d'affecter la totalité des conseillers d'animation sportive en qualité de « chargé de missions techniques et pédagogiques » auprès des directeurs des entités régionales⁹ définies ci-dessus.

Cette autonomie est encadrée par une lettre de mission ou un contrat d'objectifs, négocié entre le PTP et les partenaires institutionnels, signé par le directeur et par la rédaction de bilans d'action réguliers.

³ Ministères du Sport, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative.

⁴ Ministère de l'Éducation Nationale, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et MSJEPVA.

⁵ A qui serait adjoint le titre de direction régionale ou académique SJEPVA.

⁶ Il s'agirait d'un « hébergement » qui garantirait une rationalisation des coûts et la création d'une véritable synergie entre les DRSJEPVA et les CREPS.

⁷ Mouvement sportif, établissement et opérateurs publics, collectivités territoriales, etc.

⁸ À l'exception des directeurs techniques nationaux et entraîneurs nationaux qui doivent rester affectés au sein de la direction des sports.

⁹ Cette affectation régionale, n'empêchera nullement certains PTP de pouvoir exercer des missions exclusivement locales ou départementales dans le cadre de leur contrat d'objectifs.



Annexe 3



Le 5 juin 2012

Les secrétaires généraux
des fédérations FERC-CGT, FSU, UNSA Éducation

à :

Madame Valérie FOURNEYRON,

Ministre des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Madame la Ministre,

Lors de la rencontre à laquelle vous avez invités le 25 mai dernier, vous nous avez exposé le cadre général du dialogue social arrêté par le gouvernement. Vous avez pu noter à cette occasion la satisfaction partagée de voir reconstruire un ministère de plein exercice pour mettre en œuvre les politiques nationales dans les domaines du sport et de la jeunesse, auxquels s'ajoutent celles de l'éducation populaire et de la vie associative. Nous avons été attentifs à vos observations sur le délitement des missions et la souffrance des personnels dans les services, en particulier dans les Directions Départementales Interministérielles ainsi que sur le manque de visibilité que cela entraîne pour les usagers comme pour les partenaires de l'État (collectivités, associations, mouvement sportif).

Les syndicats les plus représentatifs des personnels portent en commun l'exigence d'une rupture complète avec des structures et approches issues de la révision générale des politiques publiques et de ses déclinaisons via la RéATE. De ce point de vue, le décret du 24 mai 2012 portant attribution des compétences ministérielles SIEPVA ne peut nous satisfaire dans son article 2 qui ne consacre pas une rupture indispensable avec le secrétariat général et la DRH des ministères dits sociaux. **Cette séparation est pour nous une condition incontournable du changement autant qu'un signal authentique en direction des personnels.**

Nous concevons bien la nécessité d'être attentifs aux résultats à venir des élections législatives. Nous comprenons votre recours aux compétences de l'inspection générale. Son expertise et ses avis ne sauraient cependant obérer le dialogue avec nos syndicats. Nous estimons qu'il faut au plus vite établir, après concertation avec les organisations syndicales, une méthode de travail et l'ébauche d'un calendrier respectant un processus de travail commun.

Nous sommes de ce point de vue demandeurs d'une annonce politique claire et précise avant les vacances scolaires d'été 2012 permettant d'acter une triple orientation :

- l'appartenance du ministère dont vous avez la charge, qui doit avoir ses missions spécifiques et les personnels pour ce faire, au sein du pôle interministériel éducatif annoncé par le président de la République ;
- la création d'un Comité technique ministériel (CTM) spécifique pour ce ministère de plein exercice ;
- le départ du Secrétariat général et de la Direction des ressources humaines (DRH) commune aux ministères sociaux.

Cette annonce conditionne entièrement la qualité et le calendrier du dialogue social qui devra précéder la mise en œuvre administrative et opérationnelle de ce triple changement plébiscité et attendu par la quasi-totalité des personnels du tout nouveau MSIEPVA.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Richard BÉRAUD, Secrétaire général de la FERC-CGT	Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU	Laurent ESCURE, Secrétaire général de l'UNSA Éducation
--	--	---



IVRY, le 22 juin 2012

Réf.LE/SD/104

Madame Valérie FOURNEYRON
Ministre des Sports
95 avenue de France
75013 PARIS

Objet: convocation du comité technique ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports, siégeant en formation conjointe le 28 juin 2012.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter, en référence au courrier inter-confédéral que nous vous avons adressé le 5 juin dernier, l'annulation de la convocation des CTM du 28 juin 2012, cités en objet, que vous présidez conjointement.

Vous comprendrez aisément qu'au moment où nous attendons la confirmation de l'intégration¹, promise par le Président de la République, du ministère dont vous avez la charge au sein d'un pôle éducatif, la convocation en formation commune de ces deux CTM apparaît à nos yeux comme une provocation².

Nous comptons sur votre volonté affirmée de créer les conditions d'un véritable dialogue social pour ne pas prolonger en parallèle la parodie mise en place ces dernières années.

Dans l'attente de votre décision et de vous rencontrer lors de l'audience que vous nous avez accordée le 26 juin prochain, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent ESCURE
Secrétaire général

Dossier suivi par : Samy Driss, samy.driss@unsa-education.org, 06 82 58 10 08

¹ Cette intégration a normalement vocation à engendrer la création d'un CTM, spécifique au MSJEPVA conformément au 1^{er} alinéa de l'art. 3 du décret n° 2011-184.

² L'ordre du jour fait nettement apparaître qu'il s'agit d'une tentative d'adoption en force par la DRH du règlement intérieur de ces CTM siégeant en formation commune (d'une part la rédaction actuelle du projet de RI a fait l'objet d'un rejet unanime de toutes les confédérations syndicales qui siègent à ces CTM et d'autre part, l'ensemble des autres points ne relèvent d'aucune urgence).



Flash Infos n°12-09 28 juin 2012

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives
<http://snaps.unsa-education.org>



Le changement n'était qu'un slogan...



Lors de l'audience accordée à l'UNSA/Education le 26/06/12, la ministre a annoncé que les promesses de F. Hollande ne seraient pas tenues vis-à-vis des personnels du MSEPVA. Aucun « changement » : ni pôle éducatif, ni départ du mouvoir des ministères dits sociaux, ni arrêt des suppressions de postes...

Mais l'application stricte de la RGPP, pourtant dénoncée la veille, qui condamne nos métiers, nos corps et donc le ministère lui-même à échéance de quelques années.

Pas de changement. Pour la ministre c'est brutal et dangereux !

Après avoir fait campagne sur le slogan « le changement c'est maintenant », la ministre nous a expliqué que modifier ce que la RGPP avait façonné serait brutal et déstabilisant pour les personnels. L'UNSA/Education a rappelé à la ministre que le maître nageur pouvait sauver une vie en sortant brutalement la tête de l'eau de quelqu'un... L'allusion à l'état de quasi-mort cérébrale de notre ministère était claire, mais le sort de son propre ministère et de ses personnels n'a semblé ni l'émouvoir, ni être sa préoccupation première. Elle n'a même pas contesté le risque de disparition de l'administration « jeunesse et sport » qu'impliquait ce non changement... Même le projet de service à compétence nationale pour assurer la gestion des CTS n'est pas abandonné mais subordonné à une énième étude sur les missions de CTS¹.

La RGPP renforcée, le dialogue social toujours mort

Le ministère chargé des sports restera la dernière roue du carrosse technocratique des ministères dits sociaux. La disparition de nos missions et de nos corps dans des services interministériels sans cohérence et hors de la mission éducatrice de l'Etat va s'accélérer. Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux n'est pas remis en cause. Inutile de chercher la moindre remise en cause de la RGPP...

De plus en choisissant de refuser sans explication :

- l'intégration du MSJEPVA au sein du pôle éducatif promis par le Président de la République ;
- l'étude de la revendication syndicale première et commune² de quitter le SGMS³ ;
- la création d'un CTM propre au MSJEPVA ;

la ministre a tué d'entrée de jeu les trois conditions nécessaires à l'établissement d'un véritable dialogue social, à savoir le respect de la parole donnée, la prise en compte des propositions syndicales et la création d'une instance institutionnelle dédiée à ce dialogue social.

Pas d'engagement mais quelques meurtrières en guise d'ouvertures

Dans ce déluge de mauvaises nouvelles, la ministre a évoqué quelques pistes positives :

- revoir le réseau des CREPS en soulignant l'anormalité des régions qui en sont dorénavant dépourvus ;
- une étude sur l'adéquation entre les missions ministérielles et les structures. Etude maladroitement confiée à l'inspection générale⁴, sans qu'aucune précision n'ait été apportée sur la participation des syndicats au débat.

¹ Le SNAPS a fait remarquer à la ministre que cette étude et que la création du SCN ne se justifiaient pas, car le dispositif et les missions de CTS étaient ce qui fonctionnait de mieux au MSJEPVA au grand dam de la fonction publique, de certains préfets ou directeurs régionaux.

² Portée par l'UNSA, la CGT, la FSU et FO... excusez du peu !

³ Secrétariat général des ministères dits « sociaux ».

⁴ L'inspection générale a soutenu la RGPP, qui lui a été très profitable. De plus un vrai débat sur les missions du MSJEPVA ne pourra pas faire abstraction de se poser la question de l'utilité de l'IGJS.



L'espoir de changement étant douché l'UNSA/Education a décidé d'interpeller l'Elysée et Matignon



Un vent nouveau souffle sur le SNAPS!

C'est un congrès rajeuni et féminisé qui s'est réuni du 22 au 24 mai, au centre La dune, à Arcachon ; qui plus est, juste après l'élection du nouveau gouvernement ! Ambiance joyeuse et travailleuse, menée par le bureau national avec l'aide de la section régionale Aquitaine, l'assemblée a bien bossé !

Venus des 4 coins de la France

Ils sont arrivés au compte-gouttes avec la Sarthoumobile ou par leurs propres moyens, dès lundi pour les plus éloignés, et mardi matin pour le plus grand nombre d'entre eux. Les 47 congressistes ont d'abord pris possession de leurs chambres, dans les pavillons du parc de 15 hectares du centre La dune (établissement de la ville de Bordeaux) avec l'odeur des pins et de la mer plein les narines et l'espoir que le soleil pointe son nez ! Puis les travaux du congrès ont démarré, avec la présence de quasiment toutes les sections régionales, y compris les DOM-COM avec la Guadeloupe et la Réunion. Les mandats de chaque région ont été vérifiés et les classeurs mémentos remis aux secrétaires régionaux. Ces trois jours n'ont pas été de trop pour échanger sur les motions du SNAPS et faire connaissance avec les nouveaux venus !

Ouverture officielle

C'est notre secrétaire général, Jean-Paul Krumbholz, qui a l'honneur d'ouvrir officiellement ce congrès national 2012. L'occasion pour lui de saluer le travail réalisé par les collègues d'Aquitaine et également de présenter la nouvelle équipe travaillant au siège du SNAPS depuis février, Marie-Hélène Marignan (secrétaire) et Caroline Jean (professeur de sport), toutes les deux en décharge syndicale à temps plein. Puis c'est au tour d'Alain Sarthou, représentant la section régionale d'Aquitaine - en l'absence excusée de Jean-Louis Morin secrétaire ré-

gional - d'accueillir les collègues et de présenter sa section forte de 34 adhérents. Section qui nous a fait part de son inquiétude de voir des CEPJ participer au jury du professorat de sport, *et/ou* de demander des postes de CTS ! Avec son joli accent du Sud-ouest et ses mots de bienvenue, accompagnés de la désormais cultissime bouteille de haut médoc de 2007 cuvée Jean Boiteux, Alain a bien lancé le congrès !

Dans le vif du sujet

Après un tour de table, les 3 thèmes du congrès sont présentés : « l'autonomie des PTP » par Antoine Le Bellec, « l'agrément éducatif » par Claude Lernould, et « actualités » par Jean-Paul Krumbholz. Les groupes de travail sont constitués avec pour objectif la rédaction des motions portées par le SNAPS sur ces thèmes, tandis que nos deux futurs retraités Joël Colchen et Daniel Gaime font bande à part pour bosser sur les statuts et le règlement intérieur !

Dans l'après-midi, c'est au tour de nos invités de prendre la parole. Le représentant du SNEP, Pascal Angers, expose les mandats et revendications de son syndicat, s'en suit un échange sur l'agrément éducatif. Puis une discussion animée s'engage avec Christophe Debove, CTPS et directeur de la DDCCS des Landes, sur l'organisation et le fonctionnement des DDI. Les représentants du SEP (UNSA-Education) et de EPA (FSU) ont tenu à s'excuser pour leur absence.

Votons !

Puis Jean-Paul Krumbholz complète son rapport moral, et Jean-Michel Géhin, secrétaire national chargé de la trésorerie, nous présente le rapport financier. Celui-ci est positif, les dépenses ont été réduites et les recettes augmentées. Jean-Michel remercie chaleureusement Joël et Daniel pour leur aide très précieuse. Le rapport des commissaires aux comptes (André Perrot et Michèle Leclercq) est ensuite annoncé par Michèle, collègue retraitée dévouée qui donne toujours un coup demain au syndicat ! Si à leurs yeux, les comptes sont sains et ne posent pas de problème, ils préconisent toutefois que les pièces justificatives arrivent plus vite et avec les originaux.

Enfin le budget prévisionnel 2012 est proposé et accepté à l'unanimité. La proposition de maintenir les cotisations à leur niveau actuel est acceptée à l'unanimité.

Débats et des hauts

Après une petite pause, le débat s'installe sur les sujets d'actualité, avec les questions et les motions portées par les sections régionales.

Respecter nos missions PTP, tout en faisant moins d'administratif, devenu trop lourd, pas seulement pour les CAS, mais aussi pour les CTS et les formateurs en Creps en étant chargés de mission, être au cœur des formations J&S et mieux les faire connaître, stopper le service à compétence nationale de gestion des CTS, mettre en place des cellules de coordination des



continuité puisque c'est Jean-Paul qui est proposé. Pour les membres du Bureau national, cette journée s'achève à 23h30 !

Élection de notre secrétaire général

Le lendemain matin, mercredi, la composition du nouveau bureau national est présentée aux congressistes, avec 3 nouvelles élues, puis Jean-Paul Krumbholz est élu secrétaire général à l'unanimité, sous les applaudissements des collègues. Les dates du futur Conseil national sont annoncées : du 13 au 15 novembre. Très vite, le travail en commissions est lancé, occupant la plus grande partie de cette matinée et se concluant par un retour en plénière.

Un peu de détente !

L'après-midi est placé sous le signe de la détente, avec une chouette visite guidée du bassin d'Arcachon en bateau, puis de la dune du Pyla, en compagnie de Laurent Escure secrétaire général de l'UNSA Education et de Mme Boiteux qui nous ont rejoints. Nous apprenons plein de choses intéressantes sur ces deux sites protégés ; on se rappellera aussi de deux belles gamelles féminines dans la (trop rapide) descente de la dune ! Un petit passage au camping des flots bleus, histoire de faire un coucou à Chirac (là je vais me faire découper en petits morceaux, surtout par ceux qui n'ont pas vu le film !), et nous voilà sur la terrasse du restaurant, face à l'océan et à un magnifique ballet de parapentes. Laurent Escure nous honore d'un discours attendu, puis d'un temps d'échange apprécié. On notera également la présence du directeur du Creps de Talence qui a accepté notre invitation. Ensuite c'est au tour de nos deux bien-aimés Joël et Daniel d'être à la fête, leur émotion est proportionnelle à leur engagement au SNAPS : tout simplement ÉNORME ! Ils sont

acclamés et remerciés par les collègues ; tandis que la soirée se poursuit en douce compagnie de chants basques, que certains et certaines chanteront, ou tenteront de chanter à pleine voix !

Une courte matinée pour conclure

Le lendemain, c'est déjà le temps de clôturer le congrès, non sans avoir discuté des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat, pour certain(e)s la voix cassée. Une des propositions principales, passer à un congrès national tous les 3 ans, au lieu de 2 actuellement, est refusée par les congressistes, la majorité d'entre eux préférant garder un rythme rapproché de rencontre nationale. Les autres propositions sont acceptées et présentées dans ce numéro. Les motions rédigées par les animateurs des groupes de travail, parfois à l'aube, sont validées, puis notre secrétaire général clôt le congrès.

Au final, la plupart des collègues semblent satisfaits du congrès, certains regrettant même sa relative courte durée. Chacun a pu se remettre à niveau des dernières infos, s'exprimer sur les idées et bilans présentés. Il y a eu un véritable " brassage des générations ", avec des collègues de tout horizon, tout parcours, et plusieurs collègues retraités, très attachés à la défense de notre métier. Merci à tous pour votre participation, merci à Alain et à la section SNAPS Aquitaine !

En ligne, l'article du quotidien Sud-Ouest : <http://www.sudouest.fr/2012/05/26/les-professionnels-du-sport-en-congres-725565-2733.php>

Sur notre site, les photos du congrès.

Caroline Jean

PTP au sein des DR, augmenter le recrutement des PS, revaloriser nos ISS et mieux accompagner les collègues pour élaborer leurs lettres de missions et contrats d'objectifs ; telles sont les grandes lignes des revendications et propositions des collègues qui sont discutées. Un débat s'installe sur les formations ; il mériterait d'être poursuivi car on sent un malaise et des ambiguïtés dans ce domaine tellement chamboulé ces dix dernières années... Ces échanges dynamiques sont suivis par un apéro bien sympathique, mais attention la journée n'est pas finie pour autant, puisque les travaux reprennent après le dîner !

Nouveau CN, nouveau BN !

De retour en salle de réunion, on assiste à la poursuite des discussions, puis c'est le moment d'annoncer la liste des 12 collègues élus au renouvellement de la moitié des membres du Conseil national. Rappelons que vous étiez invités à voter sur le site du SNAPS : 13 collègues étaient candidats ; parmi les élus : 5 petits nouveaux et 4 secrétaires régionaux. Dans la foulée, les membres du Conseil national se réunissent pour élire les membres du Bureau national et choisir le secrétaire général ; un choix dans la



Présentation de la section régionale AQUITAINE

La parole est donnée au secrétaire régional local, Jean-Louis Morin, qui va nous présenter la section Aquitaine !

La section Aquitaine du SNAPS a été honorée et heureuse d'avoir organisé le congrès national du 22 au 24 mai 2012, le bureau national s'étant réuni le 21.

Placé sous le signe de la réflexion sur l'avenir de nos métiers dans une période de profond changement, et d'incertitude, ce congrès se voulait également convivial au bord du bassin d'Arcachon.

Je tenais ici à remercier Alain Sarthou et Claire Brunet Le Rouzic qui ont œuvré si efficacement à son succès, ainsi que le conseil régional d'Aquitaine qui s'est associé à cette manifestation.

Quelques informations sur la section Aquitaine : forte de 34 adhérents dont 9 femmes, notre section couvre l'ensemble des missions des

cadres de notre ministère, dans l'ensemble des services avec 16 CTS, 12 CAS, 4 formateurs CREPS, et 2 postes de direction. Le SNAPS était majoritaire lors des différentes élections de représentants des personnels dans les services déconcentrés des départements et de la région. C'est une force de proposition dans les rapports avec l'institution pour défendre et rappeler nos particularités.

Nos valeurs : la mission de service public du sport, la diversité de nos actions à tous les échelons, les compétences les plus variées auprès des fédérations sportives et au sein des services de l'État, sont au cœur de nos préoccupations. Nous voulons garder et défendre cette culture de l'excellence.

S'il y a un modèle français du sport, nous avons pleinement conscience du rôle que nous y tenons, particulièrement dans la dimension éthique que nous prétendons défendre. Nous sommes fiers d'être de ce combat, et particulièrement dans les périodes troublées, où d'aucun voudrait, soit, nous voir disparaître, soit déplacés sous d'autres autorités.

Ainsi nous sommes vigilants sur les conditions qui définissent notre cadre emploi, qui bien qu'atypique, mérite toute notre attention. C'est le meilleur gage d'efficacité et de réussite de nos missions.

Jean Louis Morin
Secrétaire Régional





Complément du rapport d'activité 2010-2012 L'attente du changement !

Comme il est de tradition, votre serviteur, en tant que secrétaire général sortant, a présenté de vive voix aux congressistes un complément au rapport moral paru dans le n° 90 du SNAPS/Infos. Pour éviter les répétitions, étant donné que le rapport moral était essentiellement consacré aux terribles dégradations de nos conditions de travail et la perte d'autorité et de consistance des ministres et du ministère des sports, ce complément sera principalement centré sur notre vie interne accompagné de quelques commentaires d'actualité suite à l'élection présidentielle.

L'espoir, que nous pouvons légitimement nourrir suite aux résultats électoraux, qu'il s'agisse des promesses nous concernant de la part du nouveau Président de la République ou du renforcement de nos positions au sein des différents comités techniques et commissions administratives paritaires, ne doit pas annihiler nos capacités d'analyse, encore moins revendicatives... bien au contraire !

Les instances nationales du SNAPS

Le conseil et le bureau national ont immédiatement pris la mesure des objectifs réels de la RGPP et de l'ampleur des destructions que cela aller engendrer.

Afin de maintenir l'unité de notre profession, très menacée face à la violence inouïe des attaques, le triptyque suivant nous a servi de fil conducteur :

- ☞ une analyse sans concession, positionnement très dérangeant face à la mauvaise foi gouvernementale et la soumission « collaboratrice » de ce qui s'appelait la « haute administration », qui a ainsi dilapidé toute sa crédibilité ;
- ☞ une capacité de résistance sans faille dans l'unité, ce qui n'a pas été sans difficulté face à la désinformation ambiante⁽¹⁾ et le clientélisme administratif⁽²⁾ ;
- ☞ une volonté de maintenir l'es-

1 - La tentation de repli sur soi et de dénigrement entre collègues face à la peur engendrée et entretenue lors de la mise en place de la RGPP a été un de nos pires ennemis.

2 - La majorité de nos collègues a soit subi des pressions ou carrément des menaces lors de l'expression légitime de doutes face à la politique menée, soit s'est vue proposer quelques avantages promotionnels ou pécuniaires pour renoncer à leurs convictions.

poir grâce à notre entêtement à proposer sans cesse d'autres voies. Fidèles à nos convictions réformistes, nous avons systématiquement proposé une alternative constructive à toute régression proposée et engendrée par la RGPP.

Le conseil national s'est réuni trois fois depuis notre dernier congrès. La qualité et la franchise de nos échanges nous ont permis de :

- ☞ conserver le contact avec la réalité du terrain ;
- ☞ d'adopter des mandats et motions qui s'affirment aujourd'hui comme une alternative performante et crédible à la RGPP.

Les réunions mensuelles du Bureau national n'ont même pas été suffisantes pour :

- ☞ contrer les attaques hebdomadaires contre notre statut et nos missions, quand ce n'était pas directement contre notre existence (rapport Bocquet, « administratisation » des CAS, suppression du corps de CTPS, etc.) ;
- ☞ apporter l'aide et les réponses aux sollicitations soit de nos représentants locaux, soit de nos collègues en prise directe avec les ravages de la RGPP, quand ce n'était pas du harcèlement de la part des zéloteurs de sa mise en place.

Durant cette période, le fonctionnement de notre siège a été porté

à bout de bras par notre collègue Joël COLCHEN jusqu'au 31/12/11, y compris après son départ en retraite. Le SNAPS et l'ensemble des collègues lui doivent beaucoup dans le maintien de notre unité et de notre leadership sur le champ ministériel du sport.

L'arrivée de deux collègues au 1/01/12, Caroline JEAN et Marie-Hélène MARIIGNAN souligne le travail accompli par Joël et nous permet de proposer au congrès un siège national en capacité de faire face aux nombreux défis qui nous attendent.

Résultats électoraux et la qualité de notre représentation locale

Les élections⁽³⁾ de la fin de l'année 2011 (CT et CAP) sont assurément une réussite pour le SNAPS, qu'il faut savoir analyser avec modestie tant le paysage est complexe.

Les bons résultats obtenus sont avant tout la conséquence de la très forte implication de nos sections et représentants locaux. Si nos actions et présences locales s'étaient quelque peu assoupies à l'heure de l'informatisation et donc nationalisation de l'action syndicale, force est de constater que nos collègues représentants ou militants locaux ont su mesurer les en-

3 - Déjà présentées dans le rapport d'activité paru dans le n° 90 du SNAPS/Infos.



jeux et répondre présent pour faire campagne.

Cette forte implication locale doit maintenant être valorisée et aidée pour confirmer notre statut de premier syndicat du nouveau MS-JEPVA. Il s'agit là d'une priorité pour le SNAPS. La mise en place

Relation avec l'administration

Même si les résultats ne sont pas très visibles, l'investissement du SNAPS contre la RGPP restera notre marque de fabrique lors de ce mandat.

Si l'unanimité des confédérations syndicales contre la RGPP n'a ja-



d'une cellule nationale⁽⁴⁾ d'animation de nos sections locales ébauchée lors du mandat qui s'achève doit dorénavant prendre sa vitesse de croisière.

Cette priorité devra notamment se traduire par notre capacité à :

☞ construire une banque de données à la disposition de nos représentants et militants locaux pour répondre à la désinformation organisée par la RGPP ;

☞ aider à la construction d'accords locaux au sein de l'UNSA afin de renforcer la solidarité fédérale sans renier la défense spécifique de notre métier ;

☞ renforcer notre représentation au sein des DDI⁽⁵⁾, tant que la RGPP y imposera notre présence, et des établissements⁽⁶⁾.

4- L'actualisation du mémento du secrétaire régional témoigne de la réalité de cette volonté.

5- Nos collègues en DDI se retrouvent en 1ère ligne pour la défense de notre statut d'enseignant et de nos missions techniques et pédagogiques.

6- Ayant sans doute l'impression d'être protégés par le cocon que représente un établissement, nos collègues ne semblent pas avoir pris la mesure des dangers qui les menacent. Pourtant l'action du SNAPS et de l'UNSA/Education contre la fermeture des CREPS n'est pas pour rien dans la suspension, toujours provisoire, de

mais fait défaut, le SNAPS a beaucoup œuvré pour que ce combat ne s'arrête⁽⁷⁾ pas et prenne des formes techniques, mais également radicales.

Le SNAPS continue à affirmer que la RGPP est antidémocratique, car refusée par la majorité des français, et une atteinte à la dignité de l'individu tant la dimension humaine de l'agent public a été niée. Tôt ou tard, le RGPP sera condamnée au nom du progrès social, sans lequel nous tombons automatiquement en décadence.

Relation avec le mouvement sportif

Fort de son mandat en faveur du maintien et d'un renforcement du service public des APS construit sur le partenariat institutionnel⁽⁸⁾ entre l'État et le mouvement sportif, le SNAPS continuera à chercher des convergences entre l'intérêt du développement du mouvement sportif et la valorisation de notre métier.

Nous partageons avec le CNOSEF la 2^{ème} vague de suppression de ces établissements.

7- Un certain nombre de syndicats était prêt à se résigner ou à accompagner sa mise en place considérée par eux comme inéluctable.

8- Qui pourrait s'enrichir de la participation des collectivités territoriales.

les motions adoptées par :

☞ son AG de 2008 pour une nouvelle architecture des formations et certifications dans le champ sportif ;

☞ son AG de 2010 en faveur du renforcement du dispositif des cadres techniques.

Nous regrettons par contre son manque d'ambition et de vision d'avenir sur le renforcement de son partenariat avec l'État et les collectivités territoriales. Sa caution à la mise en place d'une assemblée du sport au rabais, condamnée dès sa création, et l'absence de position claire sur le rôle futur des collectivités territoriales dans la gestion du sport concrétise à nos yeux ce manque d'ambition.

Jean-Paul Krumbholz.

Le SNAPS ne peut pas faire valoir la moindre avancée⁽⁹⁾ durant le mandat qui s'achève.

Par contre sa force de résistance a permis le maintien⁽¹⁰⁾ du ministère des sports et de ses PTP et a limité la dénaturation de notre métier.

L'essentiel aura été préservé si :

☞ le caractère technico-pédagogique de nos missions et notre statut d'enseignant sont " officiellement " reconnus ;

☞ le ministère des sports est reconnu comme prioritairement " éducatif " et géré comme tel.

Dans le cas contraire, les deux (MS et PTP) sont irrémédiablement condamnés à l'échéance de quelques années.

Notre optimisme légendaire a ses limites !

9- Le refus au dernier moment de la fonction publique concernant la « masterisation » du concours de PS, par manque total de soutien des ministres fantômes qui se sont succédé à la tête du MS, illustre parfaitement cette situation

10- La disparition du MS et des PTP était programmée par la RGPP.



Complément du rapport financier 2010-2012

Rapport de la commission de vérification des comptes

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons procédé à PARIS à l'examen des comptes des exercices 2011 et 2012.

Nous avons pu constater la très bonne tenue générale de la comptabilité (grand livre et journaux, factures et relevés bancaires) prenant en compte les recettes et les dépenses effectives ; le grand-livre comptable est parfaitement concordant avec les relevés de chèques et virements sur les années 2011 et 2012.

Les pièces justificatives sont numérotées et classées, permettant une vérification rapide et sans difficulté des éléments de comptabilité. En réponse à nos questions, toutes les précisions complémentaires utiles nous ont été fournies.

En conséquence, et en vue des pièces présentées, nous attestons que les comptes du SNAPS sont réguliers et sincères et que les informations données dans le rapport du trésorier national sont conformes aux pièces comptables ;

Nous engageons le congrès national à donner quitus au trésorier national pour sa gestion des comptes des exercices 2011 et 2012.

Les membres de la commission

Michèle Leclercq

André Perrot.

Le rapport financier ayant été présenté et voté à l'unanimité en séance plénière, aucune augmentation des cotisations n'ayant été proposée et au vu d'un quatrième exercice excédentaire compensant les exercices précédents, il reste peu de chose à rajouter à ce qui a déjà été dit et écrit dans la présentation précédente.

Les remerciements sont adressés à :

☞ Joël qui a assuré un travail immense au siège, assurant la continuité de toutes les affaires courantes ainsi que les échéances (appels à cotisation, remise de chèques, préparation des élections, des conseils nationaux, le congrès etc...)

☞ et également à notre web-master-gestionnaire du fichier Daniel qui (presque !) tous les jours, à toute heure répond,

donne une solution, dépanne...

Le « quitus » et les félicitations reviennent également à tous ceux qui de près ou de loin assurent la bonne marche de notre syndicat.

Merci à tous et à toutes.

Les finances sont saines grâce aux efforts de tous. La vigilance reste pourtant de mise pour les budgets des années 2012 et 2013, afin de pouvoir réaliser nos projets prioritaires :

☞ soutien et dynamisation des régions,

☞ présence sur le terrain partout où l'actualité est "chaude" ou lorsque la nécessité d'intervenir se fait sentir,

☞ effort de syndicalisation envers nos jeunes collègues.

Le trésorier national

Jean-Michel Gehin.





Bilan des votes

Fruit d'un travail depuis une année, le congrès d'Arcachon a été l'occasion d'inaugurer un nouveau mode en adéquation avec l'évolution technologique du monde actuel. À ceci s'est couplé notre volonté de simplifier la procédure de vote et de dépouillement, de réduire les coûts et, à minima, de maintenir le nombre de votants effectifs. L'heure est maintenant au bilan afin d'en tirer les conséquences et de choisir comment faire évoluer les choses au mieux et se préparer pour la prochaine échéance dans deux ans. Tiens, mais cela ressemblerait bien à une démarche de contrat d'objectif...

Dans un premier temps quelques constats :

Après quelques suées et longues soirées pour Daniel, l'outil et la procédure ont pu être proposés dans les temps aux adhérents ; partant d'un état quasi vierge, après avoir posé le cadre et les objectifs lors de nombreux bureaux nationaux, l'outil proposé aux votants semble, selon les retours de quelques votants, pratique, simple d'utilisation et surtout rapide et non contraignant ; donc du côté technique, même si des progrès sont toujours possibles le résultat est plus que positif.

Maintenant, du côté de la partie dépouillement, les choses sont encore plus flagrantes ; d'une procédure qui nécessitait de mobiliser quatre personnes pendant une bonne demie journée en plein congrès, nous sommes arrivés à réduire le temps de traitement des données à un peu plus de trente minutes vérifications comprises.

Quand à l'impact financier de l'exercice, là encore il n'y a pas photo. Exit l'impression des enveloppes T de retour des votes, exit les impressions des enveloppes de votes, disparus les coûts d'affranchissement de retour des votes ; j'entends déjà notre trésorier qui se frotte les mains.

D'un point de vue pratique, le gain en énergie est tout aussi notable ; même si la procédure n'a pas éliminé l'ensemble des courriers liés au vote, toute la préparation des envois de matériel de vote, opération fastidieuse s'il en est, a complètement disparu, dégageant ainsi plus de temps au suivi quotidien

des problèmes actuels.

Et qu'en est-il donc de la participation des votants, point primordial s'il en est ? dans ce domaine, la modification ne semble pas avoir eu de répercussion tant positive que négative ; si on ne peut que rechercher à déclencher le plus possible de participation démocratique, cette modification ne semble pas être le levier suffisant pour atteindre ce but.



Mais qu'a-t-on voté ?

Si l'outil a son importance le résultat est quand même l'objet final.

Vote du rapport moral 277 voix pour, 7 voix contre, 10 absentions

Vote du bilan financier 289 voix pour, 1 contre, 4 abstentions

Élection au conseil national :

- 276 KRUMBHOLZ Jean-Paul
- 244 JEAN Caroline
- 242 DOUABLIN Maé
- 239 DUCLOZ Lionnel
- 237 TALON Jean-François
- 236 GEHIN Jean Michel
- 232 ANDRACA Carolle
- 226 DELATTRE Lorrie
- 224 MAUS Marie-Annick
- 213 PETRE Bertrand
- 207 CARLON Richard
- 206 CHAMPION André
- 192 LEFAURE Thierry

Mais pendant le congrès on vote aussi

Élection des vérificateurs aux comptes :

- Marie Hèlène DELAFOLIE
- Michelle LECLERCQ
- André PEROT

Election de la commission des conflits :

- Alain SARTHOU
- Raphaël MILLON
- Franck LECOMTE
- Gaëlle SCHMITZ
- Lorrie DELATTRE

Et on décide des modifications de statut

Lors de ce congrès plusieurs propositions ont été faites de modification des statuts tant par objectif économique que de réajustement de la représentativité mais aussi afin de toiletter les petites erreurs dues aux modifications précédentes. Mais, et c'est l'intérêt de la démocratie proposer n'est pas systématiquement adopté.

Proposition de création de deux collèges au conseil national : vote pour à l'unanimité

Proposition de passage du congrès de deux à trois ans :

- 11 contre
- 11 abstentions
- 4 pour

Adoption des statuts avec congrès tous les deux ans :

- 1 abstention
- 0 contre

Adoption du règlement intérieur :

- unanimité

Franck Baude



Nouvelle organisation du bureau national

A chaque élection correspond une nouvelle organisation ; modifiée, ajustée, transformée, la réorganisation du fonctionnement du bureau national est un passage obligé vers l'optimisation de nos moyens.

ORGANISATION STATUTAIRE

Secrétaire général
Jean Paul KRUMBHOLZ

Secrétaire général adjoint
Claude LERNOULD

Secrétaire national chargé de la trésorerie
Jean Michel GEHIN

Secrétaire national adjoint chargé de la trésorerie
Jean François TALON

Secrétaire nationale administrative
Caroline JEAN

Autres secrétaires nationaux
Carolle ANDRACA
Franck BAUDE
André CHAMPION
Mae DOUABLIN
Antoine LE BELLEC
Raphaël MILLON

ORGANISATION FONCTIONNELLE

SUIVI des SERVICES

DR
Raphaël MILLION – Mae DOUABLIN

DDI
Franck BAUDE- Gaëlle SCHMITT

SUIVI DES ETABLISSEMENTS

Jean Michel GEHIN – Antoine LE BELLEC

Commission professionnelle consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation
Répertoire national des qualifications professionnelles (RNCP)
Diplômes et qualifications publics et privés des APS
Validation des acquis de l'expérience (VAE)
Jean Paul KRUMBHOLZ–Jean François TALON



INSTANCES PARITAIRES

Commissions administratives paritaires (CAP PS et CTPS/ CETP CTPS)

Jean-Paul KRUMBHOLZ, Raphaël MILLON

Comité technique paritaire ministériel (CTPM)

Jean Paul KRUMBHOLZ – Claude LERNOULD

Comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSCTM)

Jean Paul KRUMBHOLZ

Comité technique administration central (CTAC)

Jean Paul KRUMBHOLZ

SECTEUR ADMINISTRATIF ET VIE INTERNE

Cotisations – ressources - comptabilité

Jean Michel GEHIN – Jean François TALON – Daniel GAIME

Développement du champ de syndicalisation

Raphaël MILLION – Antoine LE BELLEC

Syndicalisation – suivi du fichier

Caroline JEAN- Marie-Hélène MARIGNAN

Statuts et règlements intérieurs du SNAPS

Jean Paul KRUMBHOLZ- Caroline JEAN- Daniel GAIME

Contentieux

Jean Paul KRUMBHOLZ

Formation syndicale et suivi de la vie régionale

Raphaël MILLON – Caroline JEAN

COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Gestion et maintenance du site et du forum web

Daniel GAIME – Franck BAUDE

Boîte aux lettres (BAL)

Daniel GAIME

SNAPS Infos

Daniel GAIME – Franck BAUDE

Flash-Infos et relations avec la presse

Jean Paul KRUMBHOLZ – Claude LERNOULD

COMMISSION DES CONFLITS

Franck LECOMTE, Raphaël MILLON, Alain SARTHOU, Gaëlle SCHMITT



Congrès Arcachon 2012

SNAPS Infos 91





Libertés pédagogiques et autonomie d'organisation des PTP : Au-delà de l'analyse réglementaire, c'est le management qui reste problématique !

Le congrès 2012 du SNAPS a donné mandat au conseil national et au bureau national de défendre les principes suivants et notamment de rechercher les voies permettant d'inscrire dans le marbre réglementaire ces deux conditions indispensables à la réalisation de nos missions.

Une liberté pédagogique non contestée qu'il faut officialisée

Les PTP sont avant tout statutairement et historiquement des enseignants œuvrant dans le champ " extrascolaire ", comme le prouve le choix du vocable " professeur de sport " comme définition de notre statut et de notre métier.

En tant qu'enseignant, nous considérons que le principe de la liberté ou de l'autonomie pédagogique précisé par l'article L912-1-1 du code de l'éducation s'applique naturellement à nous : « *la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection* ».

Bien que cette " liberté " ne nous soit pas réellement contestée concernant le contenu de nos interventions techniques et pédagogiques, le congrès 2012 du SNAPS revendique l'inscription au sein du code du sport d'une déclinaison spécifique à notre métier de ce principe.

Une autonomie organisationnelle officielle qu'il faut faire respecter

L'autonomie bénéficie les PTP dans l'organisation de leur travail est clairement définie par les deux textes réglementaires suivants :

☞ Article 2 de l'arrêté du 28 décembre 2001 « Art. 2. - *Les fonc-*

tions ouvrant automatiquement droit au bénéfice des dispositions de l'article 10 du décret du 25 août 2000 susvisé sont les suivantes : (...) - personnels techniques et pédagogiques (professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, chargés d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques et personnels assimilés) » ;

☞ Article 10 Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 : « *le régime de travail de personnels chargés de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée peut, le cas échéant, faire l'objet de dispositions spécifiques adaptées à la nature et à l'organisation du service ainsi qu'au contenu des missions de ces personnels. Ces dispositions sont adoptées par arrêté du ministre intéressé* ».

L'autonomie dans l'organisation du travail des PTP comprend le choix de l'organisation de son temps de travail qui est forfaitisé annuellement (en jours pour les DDI, en heures pour les autres) et le choix des lieux d'exercice de ses missions dans le double respect du territoire d'affectation et des règles du remboursement des frais de déplacement mis en place au sein de son service d'affectation lorsque le PTP en fait la demande. Cette double liberté est indispensable à l'exécution des missions techniques

et pédagogiques qui s'effectuent dorénavant en quasi-totalité auprès d'opérateurs extérieurs à son service d'affectation. Opérateurs répartis sur l'ensemble du territoire et dont les activités s'exercent majoritairement en dehors des horaires d'ouverture des services.

Cette autonomie, bien que réglementaire, est très souvent contestée par les personnels chargés de coordination, qui se qualifient abusivement de « hiérarchies intermédiaires ». Ces cheffillons sont malheureusement suivis, la plupart du temps, par le chef de service au nom d'un autoritarisme rétrograde afin de masquer la faiblesse managériale ambiante.

L'autonomie se contrôle, mais ne se régent pas !

C'est le principe même de l'autonomie, les actes et déplacements qui s'exécutent dans ce cadre ne font pas l'objet de déclarations ou autorisations préalables mais sont contrôlables a posteriori par le chef de service.

Pour cela trois aspects semblent incontournables :

☞ **La confiance encadrée** : cela semble indispensable pour une bonne réalisation des missions. Cette confiance n'est pas aveugle car soumise à la définition et validation des objectifs et la rédaction de bilans. Cette logique est très clairement définie dans les instructions JS n°93/063 et 92/245 relatives aux missions des PTP en fonc-



tion dans les services et établissements du ministère de la jeunesse et des sports. L'exercice des missions du PTP est encadré soit par un contrat d'objectifs (CAS et formateurs), soit une lettre de mission (PTP

compagner d'une connectique forte avec le service ou l'établissement d'affectation. Le maintien des liens téléphoniques *et/ou* informatiques adaptés aux particularismes des missions de chaque PTP doit être pré-

derniers et des directeurs ;

- ☞ l'organisation et la hiérarchisation administrative du service et son contrôle prime sur la réalisation des missions (syndrome de l'armée mexicaine).

La RGPP ayant détruit les conditions spécifiques indispensables à la réalisation de nos missions - *il est vrai historiquement définies dans le cadre d'un parallélisme entre les ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports* - notre avenir passe désormais par :

- ☞ notre départ du SG et de la DRH des ministères dits " sociaux " au profit d'une intégration d'un pôle interministériel éducatif, comprenant une DRH spécialisée dans la gestion des statuts des personnels éducatifs ;
- ☞ notre départ des DDI, qui ne sont plus des services déconcentrés du ministère chargé des sports, mais des services déconcentrés du Premier ministre se limitant aux missions administratives et de contrôle. Leur conception, positionnement et fonctionnement sont irrémédiablement incompatibles avec nos missions éducatrices technico-pédagogiques ;
- ☞ une nouvelle architecture déconcentrée du MSJEPVA, qui ne peut dorénavant, en raison des très fortes contraintes budgétaires, que se concevoir au travers d'un rapprochement avec celle du ministère de l'éducation nationale.

Les menaces sur notre autonomie ne sont que la partie émergée de l'iceberg consistant à détruire nos missions et notre métier au profit d'une dissolution dans une logique administrative interministérielle laissant le champ libre à la destruction du service public des APS et la privatisation totale du sport... que certains ultralibéraux appellent de leurs vœux !

Antoine Le Bellec
Jean-Paul Krumbholz.



exerçant les missions de CTS) négocié et un bilan annuel que le PTP a l'obligation de rendre à son chef de service. Le chef de service peut à tout moment convoquer le PTP pour effectuer des bilans intermédiaires. Cette possibilité n'est ouverte qu'à l'agent investi de l'autorité sur le service ou l'établissement concerné, à savoir le DS, le DR-JSCS, le DDI ou le directeur d'établissement.

- ☞ **La liberté de mouvement :** chaque PTP doit être en possession d'un ordre de mission " sans frais " permanent soit sur le territoire de référence de son service d'affectation, soit sur celui de l'exécution de ses principales missions. Cette autonomie de mouvement n'exonère en rien le PTP du respect des règles du service ou de l'établissement qui encadrent l'utilisation des véhicules de service et le remboursement des déplacements effectués en véhicule personnel.

- ☞ **Être en connexion avec le service :** l'autonomie et l'itinérance du PTP doivent s'ac-

compagner d'une connectique forte avec le service ou l'établissement d'affectation. Le maintien des liens téléphoniques *et/ou* informatiques adaptés aux particularismes des missions de chaque PTP doit être pré-

Nécessité de sortir du système actuel

Il ressort de façon flagrante que l'organisation des DRJSCS et DDI actuelles est de moins en moins pertinente et adaptée pour permettre l'expression et la réalisation des missions statutaires des PTP grâce au respect des règles ci-dessus énoncées. Le plus souvent les attaques sont cumulatives :

- ☞ les chefs de services refusent les missions technico-pédagogiques éducatrices qui s'exercent à l'extérieur du service car celles-ci échappent aux prérogatives des préfets, donc du champ de valorisation de ces



Actualisation de notre mandat concernant : L'habilitation éducative.

Le congrès 2012 du SNAPS a tenu à réaffirmer son mandat - adopté lors du conseil national du printemps 2011 - en faveur de la création d'une " habilitation éducative " des fédérations et clubs sportifs qui se substituerait à " l'agrément sport " actuel.

Derrière le principe de fond, le texte ci-dessous a vocation à actualiser notre position et ébaucher les contours pratiques de cette future habilitation. Le congrès a mandaté le secrétaire général et le bureau national pour porter ce mandat non seulement auprès de la ministre chargée des sports, mais également du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

En fonction des choix politiques qui seront arrêtés, ce texte a vocation à être retravaillé et développé par les prochains conseils nationaux du SNAPS.

En raison de la vocation éducative des APS inscrite au code du sport, le SNAPS confirme et développe sa proposition d'instituer une habilitation éducative pour les associations sportives.

Cette habilitation éducative a vocation à reconnaître et garantir la contribution des associations sportives à l'accomplissement de la politique publique du sport. Au-delà de la reconnaissance et de la valorisation de la dimension éducative de la pratique des APS, elle est destinée à promouvoir la vie associative, à dynamiser la vie fédérale à partir du club et à accompagner et former les dirigeants bénévoles. Elle contribuera ainsi à la mise en œuvre d'une politique de développement du sport à travers l'accompagnement des dirigeants dans le cadre de la réalisation de leur projet associatif.

L'habilitation éducative des associations sportives maintient l'exigence d'un fonctionnement démocratique prévu par leurs statuts et l'obligation pour les clubs d'être affiliés à une fédération sportive elle-même habilitée. De plus elle prend en compte l'existence d'un projet éducatif formalisé et l'exigence de sa mise en œuvre par un encadrement sportif bénévole ou professionnel qualifié ou inscrit dans un dispositif de formation qualifiante (diplôme d'État, diplôme fédéral ou CQP).

L'habilitation éducative des fédérations sportives relèvera du ministère chargé du sport, tandis que celle des clubs sportifs sera délivrée par la Conférence régionale du sport que nous appelons de nos vœux, après instruction des demandes par une commission réunissant l'ensemble des partenaires impliqués dans l'animation du service public du sport, à savoir : les services du ministère chargé des sports, les représentants du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

L'habilitation éducative des associations sportives permettra l'ouverture de droits à percevoir deux types de subventions publiques (État et collectivités territoriales) :

- ☞ une subvention de fonctionnement ;
- ☞ des subventions pour projets particuliers.

L'habilitation éducative sera délivrée après une période probatoire de 3 ans maximum durant laquelle l'association pourra bénéficier d'un accompagnement humain pour l'élaboration de son projet, sans lui interdire l'accès à un premier subventionnement. Elle sera valable 5 ans au terme desquels, l'association sollicitera son renouvellement sur la base de la présentation de ses bilans d'activité, financier et social.

Claude Lernoùld.





Ils y étaient : nos collègues témoignent



Elle y a fait un passage éclair. Mais on a quand même eu le temps de lui poser quelques questions. Une des rares femmes DTN en France, issue du judo et désormais à la Fédération Française de Savate Boxe Française & D.A., vous avez trouvé quoi c'est ?

Jocelyne, tu es rattachée à la DR-JSCS Ile-de-France, mais tu es une locale du congrès puisqu'installée en Aquitaine ; es-tu contente d'avoir participé au congrès, que t'a-t-il apporté ?

Jocelyne Triadou : Oui, en effet, je suis installée depuis deux ans dans cette belle région, j'ai apprécié le fait que ma demande de venir sur une journée en tant que régionale de l'étape ait été acceptée. Lors de cette journée, j'ai trouvé positif l'investissement de chacun des secrétaires régionaux et la prise en compte du bureau national des idées qu'ils font remonter de leurs

régions. Le SNAPS travaille vraiment dans un esprit démocratique.

Est-ce ta première participation à un congrès du SNAPS, es-tu syndiquée depuis longtemps ?

Jocelyne Triadou : Oui et je suis syndiquée depuis peu de temps. *Penses-tu que les idées et pistes discutées lors de ce congrès vont dans le bon sens, toi qui as une expérience de DTN, l'une des -trop-rares femmes occupant cette fonction en France ; quel regard portes-tu sur les motions portées par le SNAPS ?*

Jocelyne Triadou : Oui bien sûr, et c'est pourquoi je me suis syndiquée depuis quelques temps auprès du SNAPS, avant je ne voyais peut-être pas la finalité, n'ayant jamais été syndiquée. Je lisais bien sûr le SNAPS infos avec beaucoup d'intérêt, et aujourd'hui je sais qu'il faut se mobiliser pour défendre notre cœur de métier et la corporation car la période est très tumultueuse ; nous devons rester vigilants ! Je pense vraiment qu'il nous faut rester ensemble, CAS, CTS et formateurs, dans le même ministère ; j'ai moi-même été CAS à la DDJS des Yvelines, nos missions peuvent être transposables et transversales. J'espère que cette période déstabilisante de la RGPP ne mettra pas un

frein aux missions qui nous sont confiées, car ces missions de terrain auprès du public me semblent toujours aussi indispensables dans le monde associatif et fédéral, afin de permettre l'accession du sport pour tous. Le corps des professeurs de sport devrait continuer à grandir, nous sommes aujourd'hui environ 2600, si je ne me trompe pas ; le SNAPS a obtenu la création du corps des CTPS en menant ce dossier avec beaucoup de conviction. Ils ont fait un travail formidable afin que nous ayons un plan de carrière digne de l'éducation nationale, et je les en remercie.

Un autre message à faire passer à nos collègues qui lisent le SNAPS infos ?

Jocelyne Triadou : J'aimerais leur dire « mobilisez-vous ! » car notre cœur de métier est en péril, j'espère vraiment que les jeunes professeurs de sport ouvriront les yeux, bien avant moi, pour défendre nos missions techniques et pédagogiques qui me semblent incontournables dans le métier que nous avons choisi !

Jocelyne, merci pour ce moment que tu nous as consacré. Nous te souhaitons une bonne poursuite dans tes activités.

Info SNAPS ! QUELQUES CHIFFRES (au 10 mai 2012)

- ☞ 2571 professeurs de sport (dont 1687 CTS et 884 CAS/Formateurs)
- ☞ 206 CTPS (dont 93 CTS, 59 contrats PO/HN et 54 CAS/Formateurs)
- ☞ 8 Conseillers Techniques et Pédagogiques, 40 détachements PO/HN
- ☞ 112 agents non titulaires, env. 15 divers (ex. décharges totales d'activité de service – DTAS, etc. – chiffre non confirmé par la DRH)

Soit environ 2952 PTP sport au total.





Romain

Straub est un jeune professeur de sport, CAS dans la DDCS de Seine et Marne (77), membre du bureau de la section régionale SNAPS Île-de-France. Il a accepté de nous livrer son point de vue sur le congrès, à chaud et sans détours !

Romain, c'est ta première venue au congrès national du SNAPS, en tant que délégué régional, qu'est ce qui t'a poussé à y participer ?

Romain STRAUB : En fait, je n'avais pas franchement très envie d'y aller au départ. Pour moi, le congrès national c'était une grande messe où on écoutait les gens parler, ce devait être sûrement très intéressant mais un peu barbant ! Je ne savais pas à quel point je me trompais ! Lors du congrès régional, Raphaël Million, notre secrétaire régional a demandé si il y avait des candidats pour représenter l'Île de France au congrès national. Peu de mains se sont levées... et comme je suis l'un des plus jeunes, on m'a un peu poussé du coude sous prétexte de la prise d'expérience ! Finalement j'ai été ravi d'y participer, ce fut un moment très riche en échanges divers et variés, en confrontation de points de vue et en travail collaboratif pour élaborer des perspectives stratégiques.

Peux-tu nous dire en quelques mots le pourquoi de ton engagement syndical ?

Romain STRAUB : Je ne suis pas

un syndicaliste de la première heure, toujours sous les banderoles et un porte-voix dans le coffre de ma voiture ! Mon engagement syndical, au départ, l'a été pour une question d'information. Je me suis rendu compte que dans cette administration, l'information était très filtrée (informations DRH, ouverture de poste, textes réglementaires...). Celui qui détient le pouvoir étant celui qui détient l'information, j'ai trouvé dans le circuit parallèle syndical un bon moyen de me tenir informé de tout ce qui se passait au sein de jeunesse et sports en plus de la mise en réseau que pouvait m'apporter mon engagement syndical. Puis au fur et à mesure de mon expérience professionnelle, j'ai commencé à comprendre le fonctionnement de ma DD et j'ai rapidement décelé des anomalies dans le respect des missions et du statut d'un professeur de sport. Étant arrivé en pleine RGPP, il a fallu se mettre au travail et mobiliser les collègues afin de réagir au mieux dans un contexte sans cesse en mouvement. Enfin, j'ai franchi le cap de l'adhésion car le SNAPS représente bien la vision du métier de professeur de sport que j'ai moi aussi (terrain, performance, formation) même si j'ai un peu déchanté en arrivant en DDCS.

Revenons au congrès, qu'en as-tu pensé ?

Romain STRAUB : j'ai trouvé ce congrès vraiment enrichissant. Je ne dis pas ça pour faire bien, mais c'est vrai que c'est toujours très riche de retrouver des collègues pour échanger sur le travail. De plus, la variété des situations et des expériences de chacun permet de réaliser un condensé d'échanges qui aboutissent à un vrai travail collaboratif. Finalement, j'ai retrouvé un peu l'ambiance de l'année de titularisation où l'on se

retrouvait régulièrement sur des stages, et rien que le fait d'échanger tous ensemble, cela nous faisait plus progresser que le contenu du stage en lui-même. Je trouve que dans notre métier, les regroupements sont trop rares alors que finalement, à quelques détails près, on a tous les mêmes difficultés. En ce qui concerne le fond, j'ai trouvé bien que nous arrivions à produire un travail en commun (la motion) même si, au regard de la diversité des échanges, beaucoup de choses évoquées sont restées sur le bord de la route. Mais encore une fois, le temps nous a manqué pour pouvoir approfondir certaines idées. Pour ma part, je suis satisfait de la motion adoptée et j'ai hâte de voir comment elle sera mise en œuvre.

Y venais-tu avec des convictions, doutes ou des questions précises, le congrès a-t-il pu répondre à tes attentes ou pas ?

Romain STRAUB : Des doutes ça oui j'en ai un paquet ! En arrivant tout jeune dans une administration en crise, je vois mal comment on ne peut pas douter ! Les questions précises avaient été évoquées lors du congrès régional donc là je venais plus avec des motions à porter. J'ai d'ailleurs trouvé un peu dommage que l'on se fasse prendre par le temps lorsque les motions régionales ont été évoquées. Finalement je ne sais même pas si on les a toutes vues, mais certaines avaient besoin que l'on y passe plus de temps. Je n'avais pas d'attentes particulières en venant à ce congrès, j'y allais un peu par curiosité. En tout cas je suis reparti satisfait et j'invite tous les collègues à venir y participer au moins une fois, ne serait-ce que pour comprendre un peu plus comment ça se passe au niveau national, tant du point de vue syndical que du point de vue de l'administration.

As-tu pu discuter avec nos collègues retraités, qu'en as-tu pensé ?

Romain STRAUB : Il y avait effectivement certains collègues retraités. J'ai effectivement discuté avec eux. J'aime bien discuter avec les anciens de jeunesse et sports parce



que, même s'ils ne sont pas partis depuis longtemps, j'ai l'impression qu'il y a un monde entre le boulot que je vis aujourd'hui en DD par exemple et celui qu'ils faisaient il y a 20 ou 30 ans. Ce n'est pourtant pas si loin, mais à les entendre, ça n'avait rien à voir. Et puis ils ont tellement d'expérience et ils ont vécu tellement de choses diverses qu'ils ont tout à nous apprendre ! En discutant avec Raphaël, il a évoqué l'idée de construire une sorte de bibliothèque de témoignages. Je pense que c'est une très bonne idée. Il ne faut pas laisser passer ces témoignages. On pourrait les réécouter dans quelques années pour se remémorer l'essence de notre métier. Ces échanges m'ont aussi permis de mesurer à quel point nos missions évoluent, dans une direction bien différente de ce qui se faisait au début. On a coutume de dire que pour savoir où l'on va, il faut d'abord savoir d'où l'on vient...

Est-ce que le congrès va te faire avancer dans tes actions syndicales, et pourquoi ?

Romain STRAUB : Le congrès m'a effectivement apporté encore

un peu plus d'expérience syndicale. J'ai pu y trouver et identifier des personnes ressources sur lesquelles je pourrai m'appuyer si j'ai une question ou pour aider un collègue. Après, mon action syndicale au niveau de la DD est relativement faible, d'autres collègues siègent, par exemple au CTPD ou au CHS. Pour l'instant, ces choses-là ne m'intéressent pas. Je me sens plus concerné par l'avenir des professeurs de sport au niveau de l'administration. Que va-t-on devenir ? Que deviendra notre métier dans quelques années ?... En ce sens, le congrès m'a aidé non pas pour m'avoir donné des réponses, personne ne les a de toutes façons, mais parce qu'il m'a apporté une vision stratégique à défendre qui me convient.

Que faudrait-il améliorer au Congrès selon toi et pour quelles raisons ?

Romain STRAUB : Dans l'ensemble le congrès était très bien organisé. On a même eu droit à une petite visite touristique ! Le seul petit bémol concerne la gestion du temps, on a tout le temps été pres-

sés et finalement, je trouve qu'il y a certains thèmes sur lesquels on aurait pu accorder davantage de temps. Mais bon, c'est assez difficile de tout caser en trois jours, et les débats ont été assez animés parfois donc je comprends qu'à la fin, il faut aller à l'essentiel pour faire voter une motion.

Nous te laissons conclure !

Romain STRAUB : Je voudrais simplement remercier la section SNAPS Île de France qui m'a permis d'aller à ce congrès. Je souhaiterais aussi inviter tous les collègues à prendre conscience que le syndicalisme, ce n'est pas seulement se mettre en grève et faire des manifs, c'est surtout prendre conscience que notre avenir nous appartient et que, ensemble, on peut avoir un impact sur l'évolution de notre profession.

Merci Romain pour ton témoignage, nous espérons qu'un parcours riche t'attend à J&S et au SNAPS.

ingen.fr

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux 3,5 millions de personnes qu'elle protège.

95%

des cotisations reversées aux adhérents sous forme de prestations : **bien plus qu'une mutuelle, la référence solidaire !**

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°715 685 286. MGEN Vie, n°441 922 082. MGEN Fira, n°440 383 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913. MGEN Centres de santé, n°477 891 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77184 NOISIEL - Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORJUS n° 07 027 138. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 473 453 042.

Illustration : Killoffer

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15€ TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans les agences BRED Banque Populaire.



Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture

Sur le front des CAP

Plusieurs CAP se sont tenues ces derniers mois, dans des contextes et ambiances bien différents. Si les CAP de passage à la hors classe (HC) pour les PS, de mouvement (lors de la CAP conjointe des PS et CTPS) se sont très bien déroulées, la CAP du 11 avril de passage à la HC pour les CTPS a ressemblé à une simple chambre d'enregistrement des décisions d'une administration surtout soucieuse... de passer en force. Nous saurons nous en souvenir.

Le mouvement 2012, la CAP de mutation la plus courte de l'histoire

Conséquence de la déliquescence des services JS suite à la mise en œuvre de la RGPP, le mouvement 2012 a constitué un tout petit millésime avec seulement 75 mutations prononcées. Sur la forme, nos spécificités et notre culture ont été respectés grâce à notre collaboration étroite avec le bureau de gestion des personnels " jeunesse et sport " qui a, une nouvelle fois, fait la preuve de son " incontournable ", de son sérieux et de son efficacité.

Car même si d'autres mutations seront prononcées lors de la CAP de juillet, notamment celles concernant les stagiaires mais aussi pour quelques postes de formateurs ou encore de CTS, le nombre de mutations proposées le 14 juin 2012 est historiquement bas (loin de la centaine de mutations en 2011 qui était déjà en chute libre par rapport aux années précédentes). Ainsi, sur un total de 186 demandes, les 75 mutations correspondent à un taux de satisfaction de 40 % :

- ☞ 44 propositions de mutations sur des postes de CTS, pour 88 demandes, soit un taux de satisfactions de 50 % ;
- ☞ 8 propositions de mutations sur des postes en établissement pour 35 demandes, soit un taux de satisfactions de 22,8 % ;
- ☞ 23 propositions de mutations sur des postes de CAS pour 104 demandes, soit un taux de satisfactions de 22 %.

Ces chiffres soulignent, encore une fois, le rétrécissement du périmètre de notre ministère et l'inertie de la

RGPP dont les ravages continuent, malgré l'alternance politique !

La référence aux effectifs cibles " indicatifs " décrétés unilatéralement par l'administration sans aucune valeur officielle et aux plafonds d'emplois " tous corps confondus " a fortement limité les possibilités de mutations. Voilà une autre bonne raison de quitter les usines à gaz de la cohésion sociale, qui détruisent le service public du sport.

Le SNAPS dénonce des méthodes de " voyous "

Lors de cette CAP du 14 juin, le SNAPS a dénoncé les méthodes utilisées ces derniers temps par la direction des sports (DS) qui semble faire fi de toutes les règles administratives pour s'attaquer à certains de nos collègues. Tout d'abord en " liquidant illégalement le pôle ressource sport-santé " implanté au CREPS de Vichy sans aucune consultation des comités techniques compétents et en tentant de licencier tout aussi illégalement notre collègue médecin responsable de ce pôle. Ensuite en exerçant des pressions inadmissibles sur un collègue exerçant des missions de CTS et sur son directeur régional afin que celui-ci se retrouve sans mission de manière à le déstabiliser et le pousser à la faute. Le SNAPS a dénoncé solennellement ces méthodes constitutives d'une forme de harcèlement et appelé l'administration à mettre en place une cellule de conciliation, intégrant les syndicats représentatifs, pour gérer les situations des collègues exerçant des missions de CTS en situation délicate, la plupart de temps consécutive à des

prises de positions fédérales sujettes à caution.

Élection aux commissions de réforme

Les membres des commissions de réformes de PS et CTPS ont été élus par leurs pairs parmi les commissaires paritaires siégeant à la CAP des corps concernés.

Sont élus pour les professeurs de sport :

- ☞ Franck BAUDE, titulaire
- ☞ Sébastien REMILLEUX, titulaire
- ☞ André PERROT, suppléant



☞ Raphaël MILLON, suppléant



Sont élus pour les CTPS :

- ☞ Jean-Paul KRUMBHOLZ, titulaire
- ☞ Didier HUDE, titulaire
- ☞ Alain SARTHOU, suppléant
- ☞ Carole ANDRACA, suppléant

Commission de réforme

C'est une instance consultative médicale et paritaire composée de médecins, de représentants de l'administration et de représentants du personnel dont le but est de donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle et l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle.

Liste complémentaire

L'administration a annoncé le recrutement au premier novembre 2012, sur les listes complémentaires des concours 2011, de :

- ☞ 13 professeurs de sports issus des concours CAS ;
- ☞ 10 CTPS.

CAP des PS pour l'accès à la hors classe : un barème envié

L'existence d'un barème pour 90 % des promotions à la HC des PS a permis une nouvelle fois de limiter les promotions au " piston " à 10 % de celles-ci. Sur 1261 collègues promouvables, 81 ont été promus au barème et 8 sur proposition de l'administration. La liste de ces promotions est sur le site du SNAPS.

CAP des CTPS pour l'accès à la hors classe : encore le fait du prince !

La gestion du corps des CTPS a connu un nouvel épisode de la manifestation du " fait du prince " puisque l'administration n'a pas daigné discuter en dehors des can-

didats qu'elle a sortis de son chapeau.

Le SNAPS a dénoncé ce déni de dialogue social et rappelé que l'administration renforcerait sa respectabilité et s'honorerait en respectant ses personnels à travers leurs représentants élus.

Sur le plan technique, nous ne nous étendrons plus sur la gageure que représente l'exercice qui consiste à prétendre comparer le mérite de collègues qui exercent des fonctions très différentes, obtiennent des résultats dans le cadre de missions dissemblables et bénéficient pour la plupart d'appréciations élogieuses... Nous ne nous hasarderons pas plus à tenter de mesurer l'impact de leurs conditions d'exercice professionnel sur ce " mérite " qu'il reste à définir...

Non seulement l'administration décrète savoir le faire, mais elle s'est prétendue infaillible en refusant catégoriquement de considérer d'autres dossiers que ceux des candidats qu'elle présentait en ouverture de séance : " Nous ne changerons rien à nos propositions ! ".

Comble d'arrogance, l'administration a présenté ses candidats classés dans l'ordre alphabétique, c'est dire si elle avait la moindre intention d'ouverture au dialogue... La CAP de ce 11 avril a donc été transformée en chambre d'enregistrement de la volonté du prince pour les 7 possibilités de promotion, qui étaient en jeu. C'est comme ça, circulez, il n'y a rien à discuter !

Arrogance permise par l'absence de règles puisque l'administration refuse obstinément au SNAPS la constitution d'un barème où le mérite serait envisagé parmi d'autres critères... mais cela engagerait l'administration et le ministre à travailler dans la transparence et à renoncer à la tentation clientéliste. Le SNAPS espère aussi un changement dans ce domaine.

Vous pourrez retrouver la liste des promus à la HC des PS et CTPS sur notre site.

Bravo et merci à Daniel et Joël

Deux piliers du SNAPS et de la CAP des PS, nos collègues Daniel GAIME et Joël COLCHEN ont fait valoir leur droit à pension cette année. Qu'ils soient remerciés pour leur remarquable travail d'information, d'accompagnement et de soutien aux collègues et leur investissement au service de notre corps et notre métier.

Les commissaires paritaires du SNAPS

Mutations sur des postes de CTS

- BACHELIER Christophe
CTN NATATION DRJSCS Lorraine
- BARBOUCHI Mounir
CTN VOLLEY BALL DRJSCS IDF
- BERTHIER Franck
CTR ESCRIME DRJSCS Centre
- BLANCHARD Régis
CTN SURF DRJSCS Pays de la Loire
- BOUILLOT Amandine
CTR TIR A L'ARC DRJSCS Centre
- BRASSEUR Sébastien
CTR TIR A L'ARC DRJSCS NPC
- BROUSSAL Aurélien
CTN HALTEROPHILIE DRJSCS IDF
- CHARON Patrice
CTR ESCRIME DRJSCS IDF
- CORLOSQUET Jean Marie
CTR ESCRIME DRJSCS Hte-Normandie
- COSNEAU Jean-Pierre
CTR EQUITATION DRJSCS Pays de la Loire
- CRISON Jonathan
CTN MONTAGNE ESC. DRJSCS PACA
- DECOSTERD Serge
CTN JUDO DRJSCS Bretagne
- DHERBILLY Patrice
CTR ESCRIME DRJSCS Bretagne
- DUPRE Jérôme
CTN HANDISPORT DRJSCS IDF
- DURGUERIAN Alexandre
CTN HALTEROPHILIE DRJSCS IDF
- EL OUAKKALI HASSEINE Loubna
CTR ATHLETISME DRJSCS Rhône-Alpes
- FLEURY Catherine
CTN JUDO DRJSCS Midi-Pyrénées
- GAILLARD Thierry
CTN HANDBALL DRJSCS IDF
- ANGATE Hosman
CTR football DJSCS Réunion



postes de CAS

BADOSA Jean - Paul
CAS DTJS 988 Nouvelle Calédonie
BERTHOUX Patrice
CAS DRJSCS Picardie
BOTREL David
CAS DRJSCS Languedoc-Roussillon
BOULANT Christophe
CAS DRJSCS Basse-Normandie
CARISTAN Stéphane
CAS DDCS 075 Paris
CARRION Frédéric
CAS DDCS 013 Bouche du Rhône
CHAMBARETAUD Gilles
CAS DDCSPP 024 Dordogne
CHOTEAU Pascal
CAS DRJSCS Aquitaine
DEMOUGE Joëlle
CAS DRJSCS Paca, antenne de Nice

GIRARD Tina
CTR vol a voile DRJSCS Bretagne
GRANIER Sébastien
CTR aviron DRJSCS Poitou-Charentes
GUENOT Christophe
CTN lutte DRJSCS IDF
JARRY Sébastien
CTR gymnastique DRJSCS Lorraine
LABEAU Audrey
CTN natation DRJSCS IDF
LAMARQUE Eric
CTN F.S.C.F. DRJSCS IDF
LAMBERT Olivier
CTR escrime DRJSCS PACA
LE BIGOT Alban
CTR basket-ball DRJSCS IDF
LE BRIGANT Gaëtan
CTR basket-ball DJSCS Martinique
LE CROLLER Vincent
CTN hockey DRJSCS IDF
LEGENDRE Pierre
CTN tennis de table DRJSCS Lorraine
LELIEVRE Jacques
CTR equitation DRJSCS Poitou-Charentes
MAZE Benjamin
CTN triathlon DRJSCS IDF
MULLER Rachel
CTR gymnastique DRJSCS Midi-Pyrénées
OTTENHOF Irène
CTN basket-ball DRJSCS IDF
PAPARIC Grégory
CTR tennis DRJSCS Auvergne
PENIGAUD Christian
CTN volley ball DRJSCS Aquitaine
PERRETEN Julie

CTN gymnastique DRJSCS Bretagne
RATEL Nicolas
CTR tennis DRJSCS Languedoc-Rous.
REY Marie Hélène
CTN UCPA DRJSCS IDF
ROBIN Jean-Yves
CTN escrime DRJSCS IDF
SEUX Roland
CTR football DRJSCS Rhône-Alpes
TOPANDE-MAKOMBO Gilles
CTN tir a l'arc DRJSCS Lorraine
TRAYAN Aurore
CTN tir a l'arc DRJSCS Bourgogne
VEGAS DANGLA Michel
CTN sport adapte DRJSCS IDF

Mutations sur des postes en établissement

CARLON Richard
Formateur CREPS de Toulouse
CLAPIES Christel
Formateur CREPS Sud-Est site d'Antibes
FAYOLLE Cécile
Formateur CREPS de la Réunion
GUILLOU Emmanuel
Formateur CREPS d'Ile de France
JANCOU Sandrine
Formateur CREPS de Poitiers
JANSON OBRINGER Claudine
Formateur CREPS d'Ile de France
NICOLAIDIS Aurélie
Formateur CREPS Sud-Est site d'Aix Pce
TRONCHE Cyrille
Formateur CREPS de Toulouse

Mutations sur des

DURANNEL Eric
CAS DRJSCS Haute-Normandie
GUENZET Nicolas
CAS DRJSCS Poitou-Charentes
HENRIC Jérôme
CAS DJSCS 974 Réunion
HERVE David
CAS DJSCS 976 Mayotte
HERVET Rachel
CAS DRJSCS Pays de la Loire
HUSSON Jean - Pierre
CAS DDCSPP 025 Doubs
JOUVE Virginie
CAS DDCS 094 Val de Marne
LETONNELIER Stéphane
CAS DDCSPP 018 Cher
MAILLARD Sébastien
CAS DRJSCS Bourgogne
MEISS Raphaël
CAS DRJSCS Franche-Comté
MOISON Pierrick
CAS DRJSCS Pays de la Loire
MONTEBRUN Manuela
CAS DDCSPP 061 Orne
PERROCHIA Cyrille
CAS DRJSCS Languedoc-Roussillon
PILLET Julien
CAS DDCS 094 Val de Marne

Ci-après la liste de vos représentants. Pour plus d'informations sur le déroulement des CAP, nous vous invitons à vous rendre sur le site du SNAPS

les commissaires paritaires.

**CAP des professeurs de sport
(4 sièges SNAPS - 1 siège SNEP)**

Classe normale

Titulaires

Franck BAUDE - Claude LERNOULD

Suppléants

Raphaël MILLON - André PERROT

Hors classe

Titulaires

BISSONNET Philippe - JEHANNE Alain

Suppléants

TOMASI Pierre - DEBRA Jean-Marie

CCP des directeurs adjoints

Pierre-Yves GAZZERI

CAP des CTP

Dominique ESNAULT

**CAP des CTPS
(3 sièges SNAPS/SNEP - 1 siège FSU)**

Classe normale

Titulaires

Jean-Paul KRUMBHOLZ - Jean-François TALON

Suppléants

Alain SARTHOU

Hors classe

Suppléants

Caroline CARPENTIER

**CETP des CTPS domaine sport
(3 sièges SNAPS - 1 siège SNEP)**

Titulaires

Jean-Paul KRUMBHOLZ - Jean-François TALON
Alain SARTHOU

Suppléants

Caroline CARPENTIER - André CHAMPION
Carolle ANDRACA

Michel Bressant n'est plus.

Décédé subitement le 18 juin 2012 Michel nous a quitté.

Michel Chapuis, son ami, évoque les années durant lesquelles ils ont milité ensemble.



« Conseiller technique de volley-ball à Dijon puis à Besançon, il a terminé sa carrière à la DRJS comme conseiller d'animation sportive.

Successivement chargé du FNDS, des Équipes techniques régionales et de la Formation continue, il a toujours été animé du désir d'accompagner, soutenir, conseiller, ceux qui l'entouraient, qu'ils soient sportifs dirigeants ou collègues.

Après son départ à la retraite il s'est orienté vers le coaching, manière de continuer cette envie de

faire profiter les autres de son expérience.

Nous formions la bande dite " des 3M " Michel Bressant, Michel Caquard et moi même. Nous avons passé des heures à refaire notre petit monde des CT lors de nos réunions et déplacements aux différents congrès nationaux du SNAPS et sommes fiers d'avoir organisé en 1989 à Besançon le congrès qui donna son nom actuel au SNAPS après avoir intégré le syndicat des CAS sous la houlette de la FEN, et celui de 2004.

Michel était un excellent dessinateur, un bricoleur très compétent, et aimait la voile avec une passion qu'il nous a fait partager à plusieurs occasions. Il avait une petite mai-

son à La Forêt Fouesnant, à proximité des bateaux et de la mer.

La richesse et la chaleur de ses échanges nous permettra de ne pas l'oublier ... »

Le SNAPS salue la mémoire de notre militant et adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.





Adhérer

SNAPS Infos 91



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2012

(Période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2012)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / Portable : / / / E-mail : @

Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

Temps partiel % Retraité Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2012 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/11 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/12 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ? LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM**	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4458,98 €		276 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4241,35 €	1 an	264 €						
4ème	HEA1	881	4079,29 €	1 an	252 €						
3ème	1015	821	3801,48 €	3 ans	237 €						
2ème	966	783	3625,52 €	2 ans	225 €	11ème	1015	821	3801,48 €		237 €
1er	901	734	3398,64 €	2 ans	210 €	10ème	966	783	3625,52 €	2 ans 6 m	225 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3398,64 €	2 ans 6 m	210 €
						8ème	835	684	3167,13 €	2 ans 6 m	195 €
						7ème	772	635	2940,24 €	2 ans	180 €
						6ème	716	593	2745,77 €	2 ans	171 €
						5ème	664	554	2565,19 €	2 ans	159 €
						4ème	618	518	2398,50 €	2 ans	150 €
						3ème	565	478	2213,28 €	2 ans	138 €
						2ème	506	436	2018,81 €	2 ans	123 €
						1er	427	379	1754,88 €	2 ans	108 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3625,52 €		225 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3431,05 €	3 ans	213 €								
5ème	850	695	3218,06 €	3 ans	201 €								
						11ème	801	658	3046,74 €				189 €
4ème	780	642	2972,65 €	2 a 6 m	183 €								
						10ème	741	612	2833,74 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	177 €
3ème	726	601	2782,81 €	2 a 6 m	174 €								
						9ème	682	567	2625,38 €	5 ans	4 ans	3 ans	165 €
2ème	672	560	2592,97 €	2 a 6 m	162 €								
						8ème	634	531	2458,69 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	153 €
1er	587	495	2292,00 €	2 a 6 m	144 €	7ème	587	495	2292,00 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	144 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2162,35 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	132 €
						5ème	510	439	2032,70 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						4ème	480	416	1926,20 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	117 €
						3ème	450	395	1828,97 €	1 an			114 €
						2ème	423	376	1740,99 €	9 mois			105 €
						1er	379	349	1615,97 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3625,52 €		225 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3431,05 €	4 ans	213 €						
3ème	850	695	3218,06 €	4 ans	201 €						
2ème	810	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €						
1er	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €						
CLASSE EXCEPTIONNELLE						6ème	801	658	3046,74 €		189 €
						5ème	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €
						4ème	645	539	2495,73 €	3 ans	156 €
						3ème	607	510	2361,45 €	3 ans	147 €
						2ème	569	481	2227,17 €	3 ans	138 €
1er	538	457	2116,05 €	2 ans	129 €						

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2500,36 €				156 €
10ème	608	511	2366,08 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	147 €
9ème	570	482	2231,80 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
8ème	539	458	2120,68 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	129 €
7ème	504	434	2009,55 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	123 €
6ème	478	415	1921,57 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
5ème	449	394	1824,34 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
4ème	423	376	1740,99 €	2 a 6 m	2 ans		105 €
3ème	395	359	1662,28 €	1 a 6 m	1 an		102 €
2ème	366	339	1569,67 €	1 a 6 m	1 an		96 €
1er	306	297	1375,20 €	1 an			84 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2010



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

Mme Frédérique VOGEL
CREPS
4 allée du Sommerhof
67035 STRASBOURG Cedex 02
tél. 06 70 59 49 49
frederique.gabin@hotmail.fr

AQUITAINE

M. Jean Louis MORIN
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 30 10 46 73
ou 06 85 20 43 48
morin_jean-louis@orange.fr

AUVERGNE

Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 88 38 34 23
schmitzprovostg@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
58, avenue de Paris
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 26
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

BOURGOGNE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

Mme Marie Annick MAUS
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@morbihan.gouv.fr

CENTRE

M. Mathieu DEPLANQUE
2 Allée des Maraîchers
45750 ST PRYVE ST MESMIN
prof. 02 38 42 42 14
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. Frantz RALITE
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@drjscs.gouv.fr

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

FRANCHE-COMTE

Mme Maé DOUABLIN
8 avenue du Cdt Marceau
25000 BESANCON
tél. 03 80 21 60 21
port. 06 73 66 10 78
maerob2002@yahoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyanne
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
tél. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. Raphaël MILLON
99 rue Ménilmontant
75020 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 86 63 17 91
raphael.millon@drjscs.gouv.fr

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. Yves CABON
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. Fabrice DUBOIS
Le Bat Fût
87800 JANAILHAC
prof. 05 55 45 24 53
port. 06 86 93 30 59
fadubois@laposte.net

LORRAINE

M. Jean-Michel GEHIN
10, rue de Lattre
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

M. Daniel LORTO
405, chemin Fonds Giromon Pelletier
97232 LE LAMENTIN
prof. 05 96 59 03 32
port. 06 96 33 53 47
daniel.lorto@drjscs.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. David RIGAUD
3 rue des près
59130 LAMBERSART
prof. 03 20 14 42 45
port. 06 17 01 63 29
nigof_59@hotmail.fr

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7 rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

PICARDIE

Mme Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@oise.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

M. Patrick BALLON
4 rue Micheline Ostermeyer
BP 10560
86021 POITIERS Cedex
prof. 05 49 18 57 21
patrick.ballon@vienne.gouv.fr

PACA

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

RHONE-ALPES

M. Antoine LE BELLEC
33 Rue Adolphe Baumle
07130 SAINT PERAY
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 48 99 33 69
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org